



VOTRE SANTÉ ET VOUS

Innocuité de l'eau embouteillée

Enjeu

L'eau embouteillée gagne en popularité depuis quelques années au Canada. Les maladies causées par l'eau embouteillée sont très rares au pays, car l'eau est traitée, désinfectée et fait l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'elle ne contient ni microorganismes ni produits chimiques nocifs. L'eau embouteillée doit être manipulée et entreposée adéquatement pour en assurer l'innocuité.

Contexte

L'eau embouteillée se vend en contenants scellés de verre ou de plastique. Considéré comme un aliment au Canada, l'eau embouteillée est assujettie à la Loi sur les aliments et drogues. En vertu de la Loi et de son règlement, toute eau embouteillée qui se vend au Canada doit être sans danger pour l'humain. L'embouteilleur doit se conformer aux normes de qualités, adopter de bonnes pratiques de production et respecter les exigences d'étiquetage.

L'eau minérale ou de source est une eau potable (propre à la consommation humaine) provenant d'une source souterraine. Elle ne peut provenir d'un service public. D'autres types d'eau embouteillée peuvent provenir des réseaux publics, y compris l'eau du robinet et l'eau de puits. Peu importe la source, toute eau embouteillée qui se vend au Canada est inspectée et traitée en cours de production afin d'assurer qu'elle est

conforme aux exigences d'innocuité et de qualité.

Avantages de l'eau embouteillée

Les avantages de l'eau embouteillée dépendent de vos préférences personnelles. Certains choisissent l'eau embouteillée parce qu'elle est pratique ; il suffit de prendre la bouteille et de la payer. C'est aussi un moyen pratique de faire des réserves en cas d'urgence. (Sécurité publique Canada recommande d'inclure à votre trousse d'urgence une quantité d'eau suffisante pour subvenir au besoin de la famille pendant au moins 72 heures, soit deux litres d'eau par personne par jour, plus la quantité nécessaire pour vos animaux domestiques. Vous pouvez aussi prévoir deux litres supplémentaires par personne par jour, pour la cuisine et le nettoyage.)

Certains préfèrent le goût de l'eau embouteillée à celui de l'eau provenant d'autres sources (robinet, eau de puits). Certains estiment que l'eau embouteillée est plus sûre que l'eau du robinet, mais aucune preuve ne corrobore cette croyance. Au Canada, les normes de qualité qui s'appliquent à l'eau embouteillée et à l'eau municipale sont similaires. Toute eau embouteillée ou municipale qui satisfait aux normes de santé et de sécurité obligatoires ou les excèdent est considérée comme sûre.

Risques associés à l'eau embouteillée

En général, l'eau embouteillée qui se vend au Canada est jugée de bonne qualité et n'est pas considérée comme présentant un quelconque danger pour la santé. À ce jour, aucun cas de maladies liées à la consommation d'eau embouteillée n'a été signalé au Canada.

Santé Canada est au courant des rapports publiés sur Internet à l'effet que des produits chimiques dangereux peuvent se dissoudre dans l'eau si la bouteille de plastique est laissée dans un véhicule par temps chaud. Toutefois, aucune preuve scientifique ne corrobore cette allégation. Des tests réalisés sur des bouteilles d'eau en plastique indiquent que la quantité de substances chimiques produite, même à des températures extrêmes, ne pose pas de risque pour la santé.

Certains s'inquiètent des petites particules blanches qu'on voit souvent dans l'eau embouteillée qu'on a congelée puis décongelée. Il s'agit de minéraux qui se sont séparés de l'eau à la suite d'un changement de température extrême. Ils sont sans danger pour l'humain.

Toutefois, si l'eau embouteillée est manipulée ou entreposée de façon inadéquate, elle peut poser un risque. Il se peut, par exemple, que l'eau embouteillée soit contaminée par des bactéries lorsque le goulot entre en contact avec la bouche ou les mains. Ces bactéries peuvent proliférer, surtout si la bouteille n'est pas réfrigérée. Les conseils ci-dessous peuvent s'avérer utiles pour réduire les risques liés à l'achat, à la manutention et à l'entreposage d'eau embouteillée.

Réduire les risques

À l'achat d'eau embouteillée

- Examinez l'intérieur et l'extérieur de la bouteille avant l'achat. Évitez les bouteilles dont le sceau est brisé, et signalez toute altération au gérant du magasin ou aux représentants de la santé. Assurez-vous que l'eau est

claire et ne contient aucune matière en suspension.

- Vérifier la date de péremption sur l'étiquette. La plupart des producteurs canadiens d'eau embouteillée indiquent une durée de conservation d'un à deux ans.

Manutention et consommation d'eau embouteillée

- Ne partagez pas les bouteilles (ne soyez pas plusieurs personnes à boire directement à la même bouteille), car cela peut introduire des bactéries dans l'eau. Versez plutôt l'eau dans des gobelets ou des verres propres, si plus d'une personne se partage l'eau.
- Réfrigérez la bouteille après l'avoir ouverte (ou immédiatement après l'avoir achetée, si possible). À l'instar d'autres aliments, l'eau embouteillée contient un faible taux de bactéries inoffensives. Cependant, ces bactéries peuvent proliférer à la température ambiante. Réfrigérer la bouteille contribue à éviter toute prolifération bactérienne.
- Maintenez toujours une bonne hygiène. Lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau tiède et du savon, surtout après avoir utilisé les toilettes ou manipulé des animaux. Cela contribuera à prévenir la contamination des aliments, y compris l'eau embouteillée.
- N'oubliez pas que le contenant de plastique renfermant l'eau embouteillée est conçu pour un usage unique. Ne le remplissez pas de nouveau. Recyclez la bouteille si c'est possible.

Entreposage de l'eau embouteillée (bouteille non ouverte)

- Il est préférable de réfrigérer l'eau embouteillée, mais si ce n'est pas possible, mettez-la au frais, dans un endroit propre et sombre, tel que le sous-sol. Évitez la chaleur et les rayons du soleil. Tenez la bouteille éloignée des solvants domestiques

(diluants pour peinture, produits nettoyants, etc.) Au fil du temps, les solvants peuvent devenir volatils et contaminer l'eau en passant à travers le plastique de la bouteille.

- Lorsque vous entreposez une grande quantité d'eau pour les urgences, assurez-vous d'effectuer une rotation pour éviter de dépasser la date de péremption.

Rôle du gouvernement

Santé Canada établit les politiques et les normes qui régissent la sécurité et la qualité de tous les aliments qui se vendent au pays. Son rôle l'amène à collaborer avec d'autres organismes gouvernementaux et l'Association canadienne des eaux embouteillées pour s'assurer que cette eau est sans danger pour les Canadiens et de bonne qualité. Santé Canada surveille aussi l'innocuité des matériaux utilisés pour l'emballage des aliments, y compris le plastique utilisé comme contenant pour l'eau embouteillée qui se vend au Canada.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) se charge de faire appliquer les politiques et les normes de Santé Canada et s'assure que les avertissements nécessaires sont communiqués rapidement à la population canadienne.

Vous désirez vous renseigner davantage ?

Veillez consulter les sites suivants :

Questions et réponses sur l'eau embouteillée (Santé Canada) : www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/facts-faits/faqs_bottle_water-eau_embouteillee_fra.html

Au-delà des conseils de sécurité, cet article décrit différents types d'eau embouteillée et explique la raison d'être des différents systèmes de traitement de l'eau embouteillée. On y explique aussi en détail les mesures de sécurité relatives aux fontaines réfrigérantes.



Santé
Canada Health
Canada

Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.

Your health and
safety... our priority.

Innocuité de l'eau embouteillée

original :

avril 2009

VOTRE SANTÉ ET VOUS



Salubrité des aliments : eau embouteillée
(Agence canadienne d'inspection des
aliments) :

[www.inspection.gc.ca/francais/fssa/
concen/specif/bottwate.shtml](http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/concen/specif/bottwate.shtml)

Agence canadienne des eaux
embouteillées : <http://www.cbwa.ca/>

Pour vous renseigner sur l'innocuité de
l'eau potable (eau du robinet), veuillez
consulter le site

[www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/
index_fra.html](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/index_fra.html) de Santé Canada.

Pour consulter d'autres articles relatifs à la
santé et la sécurité, rendez-vous à la
section Votre santé et vous
www.santecanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi appeler sans frais au
1-866-225-0709
ou au 1-800-267-1245*
(pour malentendants).

Original: avril 2009
©Sa Majesté la reine du Chef du Canada,
représentée par le Ministre de la Santé, 2009
Catalogue n° : H13-7/56-2009F-PDF
ISBN n° : 978-1-100-91417-6:

Canada